

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

N° 118

AMENDEMENT

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Bazin, M. Vermorel-Marques, M. Tryzna, Mme Bazin-Malgras,
M. Duparay, Mme Corneloup, Mme Bonnivard, M. Cordier, M. Ceccoli, Mme Duby-Muller,
M. Liégeon et M. Portier

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
